

**Association du
Jeune Barreau de Montréal
États financiers**
31 mars 2016

Association du Jeune Barreau de Montréal

Table des matières

Pour l'exercice clos 31 mars 2016

	<i>Page</i>
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière.....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes aux états financiers.....	5
Tableaux	
Tableau 1 - Tableau des frais d'administration.....	10
Tableau 2 - Tableau des services aux membres.....	11
Tableau 3 - Tableau de l'aide à la communauté.....	12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association du Jeune Barreau de Montréal,

Nous avons audité les états financiers ci-joints de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'Association du Jeune Barreau de Montréal tire des produits d'événements dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ses produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'Association du Jeune Barreau de Montréal et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'administration, de services aux membres et d'aide à la communauté, à l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2016 et 2015, de l'actif à court terme au 31 mars 2016 et de l'actif net au 31 mars 2016.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'incidence du point décrit dans le paragraphe intitulé « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association du Jeune Barreau de Montréal au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de l'Association du Jeune Barreau de Montréal pour l'exercice clos le 31 mars 2015 ont été audité par un autre auditeur indépendant qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve sur l'intégralité de ses produits en date du 29 mai 2015.

Montréal, Québec

10 mai 2016



¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A124849

Association du Jeune Barreau de Montréal

État de la situation financière

Au 31 mars 2016

	2016	2015
Actif		
À court terme		
Encaisse	97 504	284 290
Placements (Note 3)	109 793	-
Débiteurs (Note 5)	51 068	37 604
Dépôts et frais payés d'avance (Note 4)	38 548	4 644
	296 913	326 538
Immobilisations corporelles (Note 6)	879	2 023
Actifs incorporels (Note 7)	8 995	10 420
	306 787	338 981
Passif		
À court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus à payer (Note 8)	12 546	50 816
Produits reportés (Note 9)	12 988	14 305
	25 534	65 121
Actif net		
Investi en immobilisations	9 874	12 444
Réservé (Note 10)	171 000	171 000
Non affecté	100 379	90 416
	281 253	273 860
	306 787	338 981

Pour le conseil d'administration,

Association du Jeune Barreau de Montréal

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
Produits		
Produits d'administration	301 575	294 147
Services aux membres	224 738	206 902
Aide à la communauté	25 000	15 000
	551 313	516 049
Charges		
Frais d'administration (Tableau 1)	298 927	259 315
Services aux membres (Tableau 2)	241 916	220 345
Aide à la communauté (Tableau 3)	1 495	3 149
	542 338	482 809
Excédent des produits sur les charges avant autre élément	8 975	33 240
Autre élément		
Variation de la juste valeur des placements	(1 582)	-
Excédent des produits sur les charges	7 393	33 240

Association du Jeune Barreau de Montréal
État de l'évolution de l'actif net
Pour l'exercice clos 31 mars 2016

	<i>Investi en immobilisa- tions</i>	<i>Réservé</i>	<i>Non affecté</i>	2016	<i>2015</i>
Solde au début	12 444	171 000	90 416	273 860	240 620
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 570)	-	9 963	7 393	33 240
Solde de fin	9 874	171 000	100 379	281 253	273 860

Association du Jeune Barreau de Montréal
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos 31 mars 2016

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités ci-après :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	7 393	33 240
Amortissement	1 144	1 365
Variation de la juste valeur des placements	1 582	-
Renversment des coûts comptabilisés dans le site Web	1 425	-
	11 544	34 605
Variations des comptes du fonds de roulement		
Débiteurs	(13 464)	5 324
Dépôts et frais payés d'avance	(33 904)	169
Comptes fournisseurs et frais courus à payer	(38 270)	(5 188)
Produits reportés	(1 317)	(4 222)
	(75 411)	30 688
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(115 000)	-
Disposition de placements	3 625	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	(2 745)
	(111 375)	(2 745)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(186 786)	27 943
Encaisse au début de l'exercice	284 290	256 347
Encaisse à la fin de l'exercice	97 504	284 290

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Association du Jeune Barreau de Montréal (« l'Association »), constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour objectif de rassembler, de représenter et d'assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'Association fournit également des services de consultation juridique à la population et organise des activités de bienfaisance. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation

L'Association a choisi d'appliquer les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilisation des produits

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Commandites

Les commandites sont constatées à titre de produits lorsque les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Services aux membres et aide à la communauté

Les services aux membres et l'aide à la communauté sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu. Le passif lié à la fraction des produits provenant des événements facturés mais non encore gagnés est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière.

Les débiteurs et apports à recevoir sont présentés après l'évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. Des provisions sont constituées à l'égard des stocks à rotation lente et obsolètes. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits sur les charges pour les périodes au cours desquelles ils ont été relevés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Association peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

L'Association reçoit de l'aide de bénévoles pour assurer les prestations de services. Comme ces apports ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable, ils ne sont pas constatés dans les états financiers de l'Association.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

L'Association comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les actifs financiers et les passifs financiers prenant naissance et émis dans le cadre d'une opération entre apparentés conclue avec la direction. Les actifs financiers et les passifs financiers prenant naissance et émis dans le cadre d'opérations avec d'autres apparentés sont initialement évalués à leur valeur comptable ou à la valeur d'échange conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés » du Manuel de CPA Canada.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Association peut choisir, de manière irrévocable, d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à sa juste valeur. Au cours de l'exercice, les placements ont été désignés comme devant être évalués ultérieurement à leur juste valeur.

Les coûts de transaction et de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges pour la période considérée. Autrement, les coûts de transaction et de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût amorti ou au coût.

Placements

Les placements de portefeuille ayant un prix coté sur un marché actif sont évalués à la juste valeur, tandis que ceux qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont évalués au coût diminué de toute perte de valeur. La variation de la juste valeur est immédiatement comptabilisée dans les résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'Association reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Période
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et agencement	8 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût, lorsqu'il est probable qu'ils génèrent des avantages économiques futurs et que leur coût peut être estimé de façon fiable. Ils sont amorties sur leur durée de vie utile.

Contrats de location

Un contrat de location qui transfère pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété est classé comme contrat de location-acquisition. Au moment de l'entrée en vigueur du contrat de location-acquisition, un actif et une obligation de paiement sont comptabilisés au montant correspondant au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles et de la juste valeur de marché du bien. Les actifs visés par un contrat de location-acquisition sont amortis au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation, et les loyers sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Un accord contient un contrat de location lorsqu'il confère le droit d'utilisation du bien corporel sous-jacent et lorsque la réalisation du contrat est fonction de l'utilisation du bien corporel. Après l'entrée en vigueur du contrat, un réexamen permettant d'établir si le contrat contient un contrat location est effectué seulement s'il y a :

- Modification des modalités du contrat;
- Exercice d'une option de renouvellement ou prolongation convenue par les parties au contrat;
- Changement pour déterminer si la réalisation du contrat est fonction de l'utilisation du bien corporel;
- Changement physique important du bien corporel.

Association du Jeune Barreau de Montréal
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos 31 mars 2016

3. Placements

La juste valeur des placements non enregistrés détenus par l'Association au 31 mars 2016 est de 109 793 \$ (coût - 115 000 \$).

4. Dépôts et frais payés d'avance

	2016	2015
Dépôts	34 102	3 603
Frais payés d'avance	4 446	1 041
	38 548	4 644

5. Débiteurs

	2016	2015
Débiteurs	48 283	40 200
Taxes de vente à recevoir	2 785	-
	51 068	40 200
Provisions pour créances douteuses	-	(2 596)
	51 068	37 604

6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortisse- ment cumulé	2016 Valeur nette	2015 Valeur nette
Équipement informatique	20 712	20 712	-	915
Mobilier et agencement	1 830	951	879	1 108
	22 542	21 663	879	2 023

7. Actifs incorporels

En date du 31 mars 2016, les actifs incorporels comprennent les coûts engagés pour le nouveau site Web en développement de l'Association. Aucun amortissement n'a été comptabilisé durant l'exercice.

Association du Jeune Barreau de Montréal
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos 31 mars 2016

8. Comptes fournisseurs et frais courus à payer

	2016	2015
Comptes fournisseurs	2 470	27 244
Frais courus	10 076	20 989
Taxes de vente à payer	-	2 583
	12 546	50 816

9. Produits reportés

Les produits reportés consistent en produits provenant des événements facturés mais non encore gagnés.

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	14 305	18 528
Plus: Montants reçus pour les exercices postérieurs	12 988	14 305
Moins: Montants comptabilisés dans les produits pendant l'exercice	(14 305)	(18 528)
Solde à la fin de l'exercice	12 988	14 305

10. Actif net réservé

Au 31 mars 2016, l'actif net réservé totalise 171 000 \$, dont un montant de 151 000 \$ est réservé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent (151 000 \$ au 31 mars 2015) et un montant de 20 000 \$ est réservé pour le programme de bourse de l'organisme (20 000 \$ au 31 mars 2015).

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration n'a affecté aucun montant de l'actif net non affecté (15 000 \$ au 31 mars 2015) à l'actif net réservé afin qu'il soit utilisé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquent et la réorganisation du secrétariat permanent.

11. Instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Association est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'Association est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Association a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Association.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque l'encaisse est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation de crédit est de bonne qualité.

Au 31 mars 2016, deux clients représentent 48 % des comptes clients et autres créances (un client - 38 % au 31 mars 2015).

11. Instruments financiers (suite)

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité de l'Association est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Association est donc exposée au risque d'illiquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Les chiffres des exercices antérieurs ont été audités par un autre comptable.

Association du Jeune Barreau de Montréal

Tableau 1 - Tableau des frais d'administration

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
Produits d'administration		
Subvention du Barreau de Montréal	145 000	130 000
Commandites	153 860	160 513
Cotisations des membres	995	995
Intérêts	470	1 390
Divers	1 250	1 249
	301 575	294 147
Frais d'administration		
Charges locatives	5 045	5 117
Services de messagerie et fournitures	7 175	1 723
Télécommunications	2 043	1 953
Frais de secrétariat	230 972	200 014
Honoraires professionnels	8 553	6 032
Assurances	4 781	4 526
Intérêts et frais bancaires	4 124	3 326
Créances douteuses	857	811
Amortissement	1 144	1 365
Divers	4 919	5 862
	269 613	230 729
Activités du conseil	11 166	10 704
Dépenses du président	12 119	10 918
Dépenses du président sortant	1 145	1 598
Dépenses du vice-président	3 965	4 141
Assemblée annuelle	919	1 225
	29 314	28 586
	298 927	259 315

Association du Jeune Barreau de Montréal

Tableau 2 - Tableau des services aux membres

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	<u>Produits</u>		<u>Charges</u>		<u>Excédent (insuffisance)</u>	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Services aux membres						
Dîner des anciens présidents	2 174	872	2 566	939	(392)	(67)
Congrès	66 503	67 434	56 331	57 365	10 172	10 069
Gala AJBM	26 681	28 459	24 767	25 190	1 914	3 269
Journal Extrajudiciaire	-	3 800	45 451	46 067	(45 451)	(42 267)
Cours de formation	-	-	-	-	-	-
Dîners conférences	18 165	27 228	8 673	13 153	9 492	14 075
Formation continue	-	-	57	-	(57)	-
Internet et cyber-bulletin	-	400	1 769	2 097	(1 769)	(1 697)
Rentrée des tribunaux	130	-	5 614	5 904	(5 484)	(5 904)
Cocktail avec la magistrature	4 554	7 474	5 439	6 458	(885)	1 016
Hockey	2 261	3 109	1 931	2 301	330	808
Flag football	1 805	1 457	1 013	950	792	507
Autres activités du comité des activités culturelles, sociales et sportives	-	-	-	-	-	-
Ballet	-	5 827	-	5 675	-	152
Mémoires	-	-	-	-	-	-
Conférence Legal IT	46 453	42 415	34 374	30 399	12 079	12 016
Concours oratoire	-	-	797	876	(797)	(876)
Cours de vin	1 974	1 222	1 430	1 466	544	(244)
Forum 6@8	-	-	-	-	-	-
Bourse de démarrage de cabinet	-	-	5 191	5 080	(5 191)	(5 080)
Activité de développement des affaires	16 181	17 205	17 110	16 382	(929)	823
Colloque affaires publiques	1 370	-	1 688	-	(318)	-
Sondage	36 487	-	27 718	-	8 769	-
Activités des ambassadeurs	-	-	-	43	-	(43)
	224 738	206 902	241 919	220 345	(17 181)	(13 443)

Association du Jeune Barreau de Montréal

Tableau 3 - Tableau de l'aide à la communauté

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	<i>Produits</i>		<i>Charges</i>		<i>Excédent (insuffisance)</i>	
	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Aide à la communauté						
Service de consultation aux petites créances	25 000	15 000	-	-	25 000	15 000
Clinique juridique	-	-	-	578	-	(578)
Salon Visez Droit	-	-	365	377	(365)	(377)
J'en parle à mon avocat	-	-	110	-	(110)	-
Service de préparation à une audition	-	-	1 020	2 194	(1 020)	(2 194)
	25 000	15 000	1 495	3 149	23 505	11 851